

Dépenses d'élection

J'ajouterais ne pas avoir été d'accord avec plusieurs amendements, mes efforts pour convaincre le comité ont échoué à plus d'une reprise. Par contre, je me rends volontiers à l'avis général du comité, ce pourquoi je n'ai pas proposé d'amendement apte à en modifier les conclusions. Dans tous les cas, les amendements ont été adoptés selon l'usage en comité. Je signale aussi que le député de Halton, dont le parti a perdu certains amendements, n'a pas proposé d'amendement à l'étape du rapport pour reprendre le terrain qui aurait pu être gagné au comité. Cela facilitera l'adoption du bill. Je suis fermement convaincu que le bill pourra être adopté, puis recevoir la sanction royale avant l'ajournement ou la prorogation. Cet important aspect de la réforme électorale aura été réglé par la 29^e législature du Parlement du Canada, excellente législature pour s'en occuper, car le gouvernement étant minoritaire aucun parti ne pourrait réussir à imposer ses vues à la minorité. Ce pourrait être le résultat des délibérations du comité et le résultat du bill, que tous les députés voudront bien accepter, j'espère, bill proposé par un gouvernement minoritaire à la Chambre.

• (1710)

Avant de terminer, j'ajouterais que cela m'a vraiment ouvert les yeux pour ce qui est du fonctionnement du régime des comités à la Chambre des communes. J'ai assisté à ce qui m'a semblé être une série interminable de réunions. La plupart des membres se sont montrés assidus et ont consacré à cette tâche beaucoup de temps et d'effort. Les réunions les ont retenus loin de la Chambre et de leur bureau. Ce fut pour moi une révélation d'où je conclus que deux mesures s'imposent à l'avenir: nous devons poursuivre l'organisation et la réforme de notre système de comités pour alléger le fardeau des députés qui, à l'heure actuelle, est considérable, et il faut aussi étudier les moyens d'aider davantage, à l'avenir, les députés pour rendre leur travail au sein des comités permanents de la Chambre encore plus efficace.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je termine donc, monsieur l'Orateur, en remerciant les membres du comité. Je confie le bill à la Chambre, espérant qu'on pourra progresser rapidement et passer à la troisième lecture plus tard.

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, mon intervention à cette étape-ci du débat sera brève. Je me réjouis d'entendre le président du Conseil privé (M. MacEachen) parler avec tant d'enthousiasme de son expérience au comité. De ce côté-ci de la Chambre, nous espérons tous être en mesure, dans un avenir pas trop éloigné, de lui donner, ainsi qu'à plusieurs de ses collègues des premières banquettes, la possibilité de passer beaucoup plus de temps aux comités.

Quant à l'allocation du député de Greenwood (M. Brewin), je tiens à dire qu'elle a été très réconfortante pour tous les députés de la Chambre et pour moi-même. On ne peut qu'espérer que son parti donnera suite à ses paroles par des actes au cours de l'étude du bill. Il n'est pas inutile de rappeler que des amendements qui figurent au *Feuilleton* en deux séries, un grand nombre sont parrainés par des députés de son parti. Le nom du député de Skeena (M. Howard) est associé à un certain nombre d'entre eux.

D'autres amendements sont présentés par des personnes, dont le whip, qui exercent des fonctions officielles au sein du parti. Il ne faudrait pas l'oublier, je crois, au cours du débat. Nous espérons qu'aucun parti ne tentera de faire de l'obstruction pour retarder l'adoption de cette mesure législative fort souhaitable.

Pour ce qui est de cet amendement particulier, ce serait une très grave lacune que d'exclure de cette mesure toute mention des contributions en biens et services des gouvernements provinciaux. Bien qu'on puisse se demander, comme l'a laissé entendre le député, comment faire respecter cette disposition concernant les provinces, il convient de signaler qu'il y a d'autres raisons d'insérer dans ce projet de loi des sanctions et des interdictions qui ne peuvent être facilement appliquées. Même s'il était peut-être difficile de poursuivre une province, il est certain qu'on pourrait le faire en recourant à l'arme redoutable de la publicité et en faisant savoir qu'un certain gouvernement dirigé par un certain parti abuse de son pouvoir à propos d'une question imbue de partialité. A mon avis, ce serait une addition fort importante au bill et, je le dis en toute modestie, je voterai contre l'amendement du député de Skeena.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, la proposition d'amendement n° 30 inscrite en mon nom découle, en réalité, de la proposition d'amendement n° 2 présentée par le député de Skeena (M. Howard); c'est pourquoi, me semble-t-il, les deux pourraient être débattues en même temps. L'essentiel de l'affaire a été, je pense, mentionné par une ou deux personnes qui se sont prononcées contre l'amendement. La question réellement importante a été soulevée par le député de Skeena au cours de ses remarques. Cette modification proposée à l'article du bill permettra d'inscrire pour la première fois la définition de dépenses d'élection dans la loi électorale, ce qui indique que l'objectif du bill entraînera des changements très importants dans toute la façon d'aborder la conduite d'élections au Canada.

Certaines personnes seront peut-être étonnées, si ce débat leur est signalé, que depuis des années nous ayons réussi, plus ou moins, à tenir des élections de façon ordonnée sans avoir une définition de dépenses d'élection. Nos agents officiels ont pu tenir des dossiers des états récapitulatifs, des relevés et ainsi de suite, à la satisfaction raisonnable du grand public, du moins dans bien des régions du Canada. Je sais que, dans le passé, mes présidents d'élection m'ont signalé que personne n'a jamais demandé à voir les documents classés ni offert de payer les 25c. requis pour consulter les résultats.

J'aimerais insister sur le fait que la modification proposée à l'alinéa h) de l'article des définitions a trait au coût de marchandises ou de services fournis par un gouvernement et qu'il se reporte à l'alinéa c), qui stipule qu'entre autres choses, «dépenses d'élection» signifie la valeur commerciale des marchandises et services donnés ou fournis. On pourrait facilement prétendre que, malgré les grands efforts fournis par le comité dont on a déjà fait mention—et moi et mes collègues savons certainement gré au comité de ses efforts—l'alinéa qui a trait aux marchandises ou aux services fournis par un gouvernement est, de bien des façons, tout à fait inutile. A mon avis, le député de Skeena a très bien cerné le problème, surtout lorsqu'il a mentionné une étude faite à ce sujet.